



70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
2016

Allocution de M. Bouchaib Eloumni

Ministre Plénipotentiaire

Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies
à New York

au titre du débat thématique sur
les Armes Conventionnelles

New York, 21 octobre 2016

Monsieur le Président,

1. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-Alignés et Groupe africain.

Monsieur le Président,

2. La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et désastres humains qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, la sécurité et au développement des Etats, en particulier en Afrique.
3. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison du développement du trafic illicite de tous genres y compris des armes légères et les connections existantes entre

les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, incite, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les États de la région sur la base d'une approche inclusive.

4. Dans ce contexte, le Maroc a abrité, en juillet 2015, la Conférence inaugurale de l'Initiative sur la sécurité frontalière. Cette Conférence s'appuie sur les conclusions de la deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières de 2013, tenue également au Maroc avec la participation des pays d'Afrique du Nord et de l'espace sahélo-saharien, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux.
5. Ce processus a apporté une confirmation renouvelée de l'engagement sans faille du Royaume en faveur de la sécurité et de la stabilité dans une région touchée par une recrudescence des activités de groupes terroristes et de réseaux de criminalité transnationale. Le Maroc part de la conviction que la sécurité des espaces frontaliers passe inéluctablement par la redynamisation des relations avec les pays voisins et les partenaires internationaux dans le cadre d'un dialogue régulier et positif.
6. C'est également dans cet esprit que le Royaume appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage.
7. L'adoption consensuelle du Programme d'action, en 2001, a permis d'inscrire la question de la lutte contre le commerce illicite des armes légères parmi les priorités de la Communauté internationale. Elle n'avait jusqu'alors reçu qu'un traitement parcellaire et fort insuffisant.
8. Le Programme d'action étant un instrument politique, sa mise en œuvre intégrale et effective et la réalisation de ses objectifs, est tributaire de l'engagement ferme et continu des États membres. La prise de conscience collective, qui a présidé à l'adoption du Programme, devra continuer à animer notre action.
9. Il est tout à fait important de capitaliser le succès des expériences sous-régionales, en particulier, dans la mise en œuvre du PoA en vue de prévenir et juguler le trafic illicite des armes légères. Les dispositifs mis en place en matière d'échanges de données liées à la sécurité, les mécanismes d'alerte rapide et les contrôles frontaliers, contribuent à la prévention des

trafics illicites d'armes et par conséquent aux efforts de stabilisation dans les régions concernées.

10. Le Maroc appelle à la mise en œuvre des recommandations de la sixième réunion biennale du Programme d'action de 2016 et à la poursuite du dialogue sur les questions soulevées lors la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée, tenue en 2015. Il importe d'approfondir la réflexion, en prévision de la prochaine Conférence d'examen du POA, afin d'élaborer un consensus sur les questions identifiées dans les résumé du président de la réunion et dans le document final de BMS6. Parmi ces questions, je souhaite mentionner notamment :
 - Premièrement : Le renforcement des capacités et du transfert de technologie et de matériel à la lumière de l'importance que revêtent l'assistance et la coopération internationale pour une mise en œuvre efficace du POA et de l'instrument de traçage.
 - Deuxièmement : Les incidences de l'évolution récente de la conception des armes légères et de petit calibre sur le marquage, à la lumière des propositions intéressantes faites lors de la réunion d'experts.
11. C'est dans ce contexte que le Maroc a cosponsorisé les deux projets de résolution L.25 (Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects) et L.32 (Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre).
12. Je saisis cette occasion pour féliciter la France pour sa nomination en tant président de la prochaine Conférence d'examen du POA et lui souhaiter plein succès. Le Maroc appelle à entamer le plutôt possible le processus préparatoire pour cette Conférence.
13. Le Maroc suit avec intérêt les efforts des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (ATT) et réitère que pour que cet instrument puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel d'assurer une mise en œuvre transparente et juste, dans le plein respect du droit légitime des Etats à se procurer les moyens de défendre leur indépendance, leur unité et leur intégrité territoriale.
14. Je vous remercie.

★★★